



Rencontre avec le Ministre Didier Guillaume

13 novembre 2018

Une délégation de l'Alliance du Trèfle a rencontré Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 13 novembre. Elle était composée de Valérie Clément, secrétaire générale de la CFTC-MAE, Gilles Van Peteghem, secrétaire général de EFA-CGC, Olivier Lapôte, président du SNISPV et Annick Pinard, secrétaire de l'Alliance du Trèfle.

Le ministre était accompagné de Philippe Mérillon, secrétaire général par intérim, de Loïc Evain, directeur général adjoint de l'alimentation, de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, et de Benoît Bonaimé, son conseiller chargé des relations sociales.

Le ministre a indiqué qu'il était très attaché au dialogue social et aux corps intermédiaires et qu'il souhaitait entretenir des relations fluides et franches avec les organisations syndicales, dont il attend qu'elles soient des « capteurs » de la réalité du terrain.

Voici les principaux thèmes qui ont ensuite été évoqués.

Action publique 2022

L'Alliance du Trèfle constate qu'avec Action Publique 2022 et les chantiers de transformation engagés par le gouvernement, de nouveaux bouleversements majeurs sont arrivés, alors que les agents ont déjà vécu de nombreuses réformes, notamment la fusion des offices en 2009, la REATE en 2010, et la réforme territoriale en 2016.

A la lecture du rapport du CITP (Comité Interministériel de la Transformation Publique) du 29 octobre, l'Alliance du Trèfle ne peut que :

- partager les constats de lassitude par rapport aux réformes, d'évolution des attentes de la société et d'impact du numérique,
- face à ces constats, partager l'idée de redonner du sens, du concret, de parvenir à une clarification des missions et de fixer des priorités.

Toutefois certaines propositions de ce comité interpellent:

- le pilotage par la masse salariale, en supprimant le schéma d'emploi, paraît extrêmement inquiétant et conduit forcément, dans un environnement de réduction budgétaire, à une approche purement comptable de la gestion des agents (par exemple entre deux agents du même corps, un gestionnaire va préférer recruter un jeune en début de carrière au détriment d'un plus ancien, plus coûteux, même si ce dernier dispose de compétences techniques plus solides).



- la généralisation du recrutement des contractuels interroge sur le maintien à terme des compétences techniques du ministère qui fondent sa reconnaissance, notamment sur les fonctions non attractives (voir les difficultés actuelles pour recruter des contractuels sur des postes d'inspection en abattoir). Par ailleurs sur des compétences nécessaires partagées entre le MAA et d'autres ministères, voire le secteur privé (l'informatique par exemple), les personnes les plus compétentes iront chez le « plus offrant », qui ne sera pas nécessairement le MAA. De plus un système qui n'apporte plus la protection du statut de fonctionnaire encourage le recrutement d'agents pouvant partir du jour au lendemain, sans aucune stabilité pour les actions en cours.

- le pilotage par les résultats ne doit pas être découplé des méthodes employées, la qualité de vie au travail étant une condition absolument nécessaire pour que le service rendu aux usagers soit de qualité. L'Alliance du Trèfle rappelle que la mise en œuvre des réformes doit s'effectuer dans la concertation et dans le respect des personnes, valeurs qu'elle défend au quotidien.

- sur la réforme de l'organisation territoriale de l'État, des éclaircissements rapides sont nécessaires car les incertitudes qui persistent augmentent graduellement les inquiétudes des agents, notamment dans les DDCSPP et DDPP, où les positions de votre prédécesseur et celles du ministre de l'économie étaient diamétralement opposées.

Le ministre, qui s'est dit très attaché au service public, a indiqué que le Président de la République avait été élu sur un programme qui prévoyait une évolution de l'administration française, avec globalement une diminution des effectifs dans les années à venir. Pour lui, il est difficile de faire des réformes et Action Publique 2022 peut surprendre.

Alors que dans le secteur privé, les dérives de cette approche comptable à court terme commencent à montrer leurs effets pervers, Action Publique 2022 semble vouloir la mettre en œuvre pour le secteur public. Finalement si cette réforme supplémentaire ne vise, comme les précédentes, qu'à diminuer comptablement les agents, l'Alliance du Trèfle ne peut que s'y opposer.

Parcours professionnels

L'Alliance du Trèfle souhaite poursuivre le travail engagé sur la valorisation et la fluidification des parcours professionnels. En effet, de nombreux collègues se retrouvent trop souvent dans l'impasse, sans pouvoir accéder au grade ou au corps auxquels ils aspirent, du fait de la faiblesse des taux de promotion, de l'engorgement de certains grades, d'un accès difficile à certains corps. La requalification des C en B et des B en A est un chantier qui doit se poursuivre en ouvrant de réelles perspectives d'évolution aux agents.

Elle demande de poursuivre la rédaction des chartes de gestion pour les différents corps afin que les agents puissent choisir leur parcours professionnel en connaissant les règles pratiquées. La mise en valeur des compétences nécessaires à la mise en œuvre des missions du ministère est primordiale même si une approche interministérielle paraît judicieuse.

L'Alliance du Trèfle prône le décloisonnement entre les ministères et une harmonisation par le haut des indemnités (à fonctions égales), des cotations de postes et des conditions de travail. Elle souhaite des retours sur la mise en œuvre du RIFSEEP dans les différents corps concernés, et en particulier les corps techniques qui n'ont pas encore tous basculé sur ce dispositif.



Pour elle, une réflexion doit être engagée sur les fins de carrière, pour faire face d'une part aux futurs départs en retraite et à la perte possible des compétences dans les services, d'autre part à l'allongement des durées de carrière. La mise en place de dispositifs de fins de carrière allégées ou de retraites anticipées devrait pouvoir être imaginée pour tous les agents.

L'Alliance du Trèfle a également alerté le ministre sur la situation actuelle en matière de recrutement et de gestion de contractuels au sein du Ministère et de ses établissements avec la multiplication des contrats de très courte durée. Ce choix présente le double inconvénient d'accroître la précarité des agents concernés et d'empêcher toute stabilité pour les structures dans lesquelles ils travaillent.

D'une façon générale, les contractuels, quelle que soit la durée de leur contrat, attendent une réelle reconnaissance de leurs compétences et de la plus-value qu'ils apportent dans les services. Ils servent trop souvent de variable d'ajustement dans les situations actuelles de coupes budgétaires et de réorganisation, alors qu'ils conviendrait de leur offrir des perspectives en termes de parcours professionnel et de leur assurer une juste rémunération. Pour ceux qui disposent d'un référentiel de rémunération, des retards importants sont signalés dans la prise en compte d'échelons (plus de neuf mois !).

Pour l'Alliance du Trèfle, faute d'évolution dans la prise en compte de ces personnels, le Ministère continuera à connaître des vacances de postes dans les secteurs les moins attractifs et les agents les plus compétents rechercheront ailleurs des opportunités d'embauche.

Pour le ministre, l'administration française doit bouger : des passerelles interministérielles sont indispensables et l'embauche de contractuels lui paraît obligatoire. Il reconnaît l'importance de la qualité de vie au travail et demande que les agents croient en leur administration et au ministère.

L'Alliance du Trèfle souhaite que les évolutions retenues permettent à tous les agents, fonctionnaires comme contractuels, de s'épanouir au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Gestion des aides de la PAC

L'Alliance du Trèfle a évoqué les conditions de travail particulièrement pénibles que les agents des services d'économie agricole dans les DDT et de l'ASP ont vécues depuis 2014 pour assurer le paiement des aides de la PAC. Si les groupes de travail mis en place en 2017 ont donné l'impression aux agents concernés que leur situation allait s'améliorer, ces groupes sont au point mort aujourd'hui.

Alors que pour les aides du 1^{er} pilier, la situation semble redevenue presque « normale », il en est tout autrement de la gestion et du paiement des aides du FEADER.

Les aides surfaciques à l'agriculture biologique tardent à être versées car les SEA sont confrontés à la complexité de leur instruction, et pour les aides gérées sur OSIRIS, compte tenu des contraintes du logiciel et de la multiplicité des dispositifs d'aide régionaux, il est probable que la situation ne s'améliore que très difficilement jusqu'à la fin de la programmation.



A l'ASP, l'inquiétude est forte sur l'évolution des métiers de gestionnaire et de contrôleur et aucun retour n'a été fait aux organisations syndicales sur le questionnaire adressé aux gestionnaires sur ce sujet. A chaque annonce de nouvelle action confiée à l'ASP, la première question est désormais de savoir si cette dernière sera totalement ou partiellement dématérialisée pour estimer son impact sur les effectifs. Les agents de l'ASP viennent par ailleurs de subir une douloureuse campagne de dénigrement.

Alors que le Comité Action Publique 2022 préconisait en juin la fusion entre l'ASP et les SEA et la reprise de la gestion du FEADER par l'État, aujourd'hui, les incertitudes sur le renforcement de la coopération entre SEA et ASP et sur le rôle des Régions dans la prochaine programmation du FEADER alimentent l'inquiétude des agents.

Le ministre a indiqué que l'administration ne pouvait pas continuer à ne pas payer les agriculteurs dans les délais et qu'il attendait des résultats. Pour lui il est nécessaire que l'ASP, les DRAAF et les DDT échangent davantage entre eux.

L'Alliance du Trèfle souhaite que des décisions soient prise rapidement sur la réorganisation des services et sur la gestion du FEADER dans la prochaine programmation, car la proposition de CAP 2022 que l'État redevienne autorité de gestion pour le FEADER semble maintenant reculer devant la pression politique des Régions. La prolongation de la situation actuelle n'est pas tenable pour les agents concernés des SEA, des DRAAF et de l'ASP.

Sécurité sanitaire

Dans les domaines de la santé et de la protection animales, l'Alliance du Trèfle a évoqué l'insuffisance criante des effectifs en centrale comme dans les services régionaux et départementaux, aggravée par la déliquescence du réseau des vétérinaires sanitaires et la nécessité de pérenniser avec les collectivités territoriales un réseau de laboratoires publics d'analyses, vétérinaires ruraux et laboratoires étant des acteurs essentiels de la santé animale.

De plus, l'outil informatique RESYTAL, ne répond pas aux besoins de gestion quotidienne ou de situations de crise. Conçu exclusivement à l'intérieur du MAA, il ne permet pas de disposer des informations sur les interventions réalisées par les collègues CCRF (qui ont leurs propres outils) travaillant dans la même DD(CS)PP, sur les mêmes établissements et parfois sur les mêmes réglementations ! Sa nécessaire évolution doit largement dépasser le cadre du reporting pour qu'il devienne un outil facilitateur du quotidien des agents chargés du contrôle de la chaîne alimentaire.

Dans les abattoirs, l'inspection sanitaire permanente, comme les contrôles de protection animale, ont fait l'objet depuis 2004 de fortes baisses d'effectifs. Le respect de la réglementation européenne et les attentes sociétales imposent de les renforcer ainsi que dans les établissements agroalimentaires. En remise directe la pression des contrôles est également très faible. Il est à noter l'extrême difficulté à recruter des vétérinaires contractuels compte tenu de leur rémunération face aux contraintes.

L'Alliance du Trèfle estime que l'unification de la police de l'alimentation doit être renforcée à tous les niveaux administratifs et que la diminuer entraînerait une perte d'efficacité.



Le ministre a considéré que la vision de l'Alliance du Trèfle était trop pessimiste. Il a cependant reconnu que les laboratoires d'analyses départementaux avaient été mis en difficulté par l'État qui avait préféré confier les analyses au secteur privé (marchés publics).

L'Alliance du Trèfle rappelle que les 180 ETP supplémentaires entre 2015 et 2017 et les 40 liés au Brexit en 2019 ne compensent pas les 1200 ETP supprimés antérieurement. La circulaire 2018-6029 du Premier Ministre, sur l'organisation territoriale des services publics, classe les missions de sécurité sanitaire et alimentaire parmi celles susceptibles de faire l'objet d'une hausse des effectifs. L'extension de la redevance sanitaire à d'autres secteurs que l'abattoir ou la découpe permettrait de dégager des ressources financières.

En l'absence d'une décision rapide sur la programmation de ces renforts, l'Alliance du Trèfle estime qu'il faudra, en concertation avec les professionnels et la société civile, lister les missions qui devront être abandonnées et ce, quel qu'en soit l'impact. Il s'agit d'une responsabilité politique.

Enseignement agricole

Alors que le ministère dispose d'un enseignement technique et d'un enseignement supérieur reconnu, l'Alliance du Trèfle déplore que le budget 2019 du ministère fasse apparaître pour la première fois depuis plusieurs années des effectifs en baisse pour l'enseignement agricole technique et que, dans l'enseignement supérieur, les promotions connaissent des hausses de 20 % sans accroissement des effectifs et des budgets des établissements.

Le ministre dit, comme son prédécesseur, attacher une grande importance à l'enseignement technique agricole qui doit permettre la transition agro-écologique des agriculteurs.

Forêt

L'Alliance du Trèfle a enfin présenté les opportunités de la forêt dans une période où les questions relatives aux évolutions climatiques deviennent de plus en plus prégnantes, et la nécessité de rénover et réformer la politique forestière de l'État alors que l'ONF est en grosse difficulté et que ses personnels sont méprisés.

Le ministre a annoncé que l'ONF ne fonctionnait pas comme il le devrait et que des décisions seraient prises prochainement. Pour lui la forêt publique doit rester publique.

L'Alliance du Trèfle a demandé un entretien afin d'aborder de façon spécifique la question de l'avenir de la forêt publique et du fonctionnement de l'ONF.